

Rôle de la séance publique du 25/09/2025 à 14h30

Président : Monsieur GASPON
Greffière : Madame HAUBOIS

01) N° 2502235				RAPPORTEUR : M. GASPON	
Demandeur	M.	W	Gulabeddine		Me NEVE DE MEVERGNIES
	Mme	N	Faroozan		Me NEVE DE MEVERGNIES
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR				
Requête de M. Gulabeddine W et Mme Faroozan N , agissant en leur nom propre et en qualité de représentants légaux de Ngina W , Feroza W , Zlaykha W , Khorshid W , Somaya W , Abubaker W et Abuzar W tendant à ce que le juge des référés suspende l'exécution de la décision du 21 août 2024 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre les décisions implicites de l'autorité consulaire française à Téhéran (Iran) refusant de leur délivrer des visas de long séjour au titre de l'asile.					

02) N° 2502236				RAPPORTEUR : M. GASPON	
Demandeur	M.	W	Zamanudin		Me NEVE DE MEVERGNIES
	Mme	W	Nazea		Me NEVE DE MEVERGNIES
	M.	W	Mohammad Emran		Me NEVE DE MEVERGNIES
	M.	W	Mohammad Rooman		Me NEVE DE MEVERGNIES
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR				
Requête de M. Zamanudin W , Mme Nazea W , agissant en leur nom propre et en qualité de représentants légaux de Zinat W , Mohammad Pyaman W , Mohammad Hijran W , Zinab W , Mohammad Rezwan W , ainsi que M. Mohammad Emran W et M. Mohammad Rooman W tendant à ce que le juge des référés suspende l'exécution de la décision implicite née le 16 juillet 2024 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre les décisions implicites de l'autorité consulaire française à Téhéran(Iran) refusant de leur délivrer des visas de long séjour au titre de l'asile.					